



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Philippe Plisson

*Député-Maire de St Caprais de Blaye  
Vice-président du Conseil Général de la Gironde*

Question écrite n° 5521 à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales publiée au Journal Officiel le 25 septembre 2007

M. Philippe Plisson attire l'attention de Mme la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales sur les termes de la déclaration de politique générale de M. François Fillon, Premier ministre, le 3 juillet dernier, annonçant que les dotations de l'Etat allouées aux collectivités locales « ne pourront globalement croître au-delà de l'inflation en 2008 ».

Si l'objectif de redressement des comptes publics ne saurait être contesté, il est permis de s'interroger quant aux conséquences économiques qui pourraient résulter d'une telle mesure.

En effet, les collectivités territoriales contribuent à près de 70% des investissements publics civils et participent donc largement au soutien de la croissance et de l'emploi. Plusieurs secteurs d'activité – le BTP notamment – seraient très affectés par une diminution substantielle des investissements réalisés par ces collectivités. D'autant qu'elles ont eu à supporter des charges supplémentaires inhérentes à l'accumulation de compétences nouvelles.

L'enquête publiée en 2006 par le groupe DEXIA laisse apparaître que l'indice des prix des dépenses communales, notamment, a augmenté de 3,9% alors que le taux annuel d'inflation atteignait 1,7%.

En égard à ces éléments objectifs, il demande de reconsidérer une décision qui, si elle était maintenue, porterait un préjudice lourd aux collectivités et, en conséquence, à l'économie du Pays.